

Membres	16
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220608-DEL-2022-30-DE
Date de télétransmission : 10/06/2022
Date de réception préfecture : 10/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-30

OBJET : DISPOSITIF CLASSES SPORTS NATURE SÉLECTION DES CLASSES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages a lancé un appel à candidatures auprès des écoles de son territoire afin de sélectionner les classes qui bénéficieront du dispositif Classes Sports nature pour l'année scolaire 2022-2023.

Cet appel à candidatures a été lancé le 4 avril 2022 et les classes avaient jusqu'au 13 mai 2022 pour y répondre.

Le PETR a reçu 14 candidatures dans les délais : Bujaleuf, Champnétery, Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers La Croisille-sur-Briance, Masléon, Le Châtenet-en-Dognon, Moissannes (2 classes), Nedde, Peyrat-le-Château, Royères, Saint-Léonard-de-Noblat (2 classes).

Les critères de sélection utilisés sont les suivants :

- rotations et des effectifs avec un système de jetons
- priorité aux candidatures refusées en 2021
- maillage territorial.
- optimiser les déplacements du prestataire en tenant compte du bilan carbone.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de sélectionner les classes suivantes :

• Période 3 - Automne 2022

- Champnétery
- La Croisille-sur-Briance
- Moissannes (1 classe)
- Nedde

• Période 4 - Printemps 2023

- Châteauneuf-la-Forêt
- Bujaleuf
- Royères
- Saint-Léonard-de-Noblat (1 classe)

Il est précisé que chaque classe bénéficiera de 5 séances. Les activités et lieux de pratique seront arrêtés et validés en concertation avec chaque classe et le chargé de mission Pleine nature.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**

